

# **Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2009**

**Présents** : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Jean-Marc NEGRIER, Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Laurent IMBERT, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET

**Absente** : Hélène MAGRIT, Sammantha LEBRAUD

**Secrétaire de séance** : Laurent IMBERT

## **Approbation du compte-rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **Approbation du compte administratif :**

#### **Budget communal :**

Le compte administratif 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 75 318,84€ en fonctionnement. Si l'on rajoute le report de 2007 de 51 531,08 €, nous avons un résultat cumulé de 126 849,22 €. Pour la section investissement, nous avons un solde d'exécution de 33 296,50 €, auxquels il faut ajouter 20 262,78 € de 2007, ce qui donne 53 559,28 € cumulés.

#### **Budget assainissement :**

Le compte administratif 2008 fait apparaître un déficit d'investissement de 3100,84 € cumulé, et 26 313,75 € de solde d'exécution positif cumulé de la section investissement.

L'exercice 2008 est déficitaire en investissement de 4 055,86 €, et présente également un solde d'exécution négatif de 8 251,91 €.

#### **Budget lotissement :**

Le compte administratif 2008 est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 93 677,72 €, et présente un solde d'exécution négatif de 72 227,72 € en investissement.

La procédure de vote n'autorise pas l'ordonnateur des dépenses à participer à l'approbation du compte administratif. Christophe Boisseuil est désigné un conseiller pour présider la séance pour le vote du compte administratif.

Après délibérations, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

### **Approbation du compte de gestion :**

Le compte de gestion est le reflet du compte administratif. Il est présenté par le trésorier. Le compte de gestion fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif.

Après délibérations, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

### **Affectation des résultats :**

#### **Budget communal :**

En cumulant le résultat 2008 de 75 318 € au résultat antérieur reporté, le montant à affecter sur l'exercice 2009 s'élève à 126 850 €. Considérant les restes à réaliser et les projets prévus en investissement, le Maire propose d'affecter 95 603 € en section fonctionnement et 31 247 € en recettes d'investissement .

#### **Budget assainissement :**

Le déficit 2008, cumulé à l'excédent antérieur nous donne une somme de 3 100 € en besoin de financement, couvert par un virement du budget communal.

#### **Budget lotissement :**

Le déficit 2008, cumulé à l'excédent antérieur nous donne une somme de 72 228 € en besoin de financement, couvert par un virement du budget communal.

Après délibérations, l'affectation des résultats est acceptée à l'unanimité.

### **Vote des taxes :**

En ne pratiquant aucune augmentation des différents taux, le budget primitif s'équilibre avec le produit fiscal attendu. Ainsi, considérant que l'augmentation des bases et du nombre d'habitations implique une hausse du produit fiscal, le Maire propose de maintenir les taux à leur niveau actuel.

Après délibération, le taux des taxes est maintenu au même taux qu'en 2008.

### **Vote du montant de la redevance d'assainissement :**

La section fonctionnement du budget assainissement montre un déficit de 3100 euros en fonctionnement. Compte tenu que lors de travaux, il n'est pas possible de demander de taxe de raccordement, et que les administrés non raccordés au tout à l'égout payent une redevance pour prendre en charge le coût du contrôle de leur installation, il serait judicieux de rééquilibrer ce budget en mettant une redevance d'assainissement à sa juste valeur.

D'autre part, quelques foyers, raccordés n'ont plus de compteur d'eau potable, et utilisent leur puits, ce qui engendre un manque à gagner.

Après délibérations, le Maire propose de revaloriser la partie fixe à 70 euros annuels, et la partie proportionnelle à 1,05 euros le mètre cube. Le Maire propose également de mettre en place une redevance forfaitaire pour les foyers n'ayant pas de compteur. La consommation moyenne étant de 65 m<sup>3</sup>, un montant de 140 euros est proposé.

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

– **Vote des subventions aux associations :**

Une augmentation de l'ordre de 5 % est proposée par la commission budget. Les subventions proposées par la commission finances sont :

Comité des Fêtes	385,00 €
Club du 3 <sup>ème</sup> Age	270,00 €
ACCA	270,00 €
ANACR	62,00 €
Prévention routière	52,00 €
AAPPMA - Bellac	105,00 €
FNATH – section de Bellac	70,00 €
Secours populaire de Haute-Vienne	52,00 €

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

– **Approbation du budget primitif 2009 :**

Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre à 404 193 €, en hausse de 13 %. Cette augmentation se caractérise par un virement au budget assainissement de 50 000 euros pour financer les travaux du Maubert, un de 25 000 € au budget lotissement, ainsi qu'une augmentation des frais de personnel, notamment personnel non titulaire, avec les charges afférentes. Il est également prévu un virement à la section investissement de 28 443 €.

Les recettes sont constituées par la fiscalité locale pour 105 000 €, en hausse, grâce à l'augmentation des bases d'imposition et l'augmentation du nombre d'habitations. Les dotations de l'état sont en légère hausse, compte tenu de l'augmentation de la population. A noter la taxe sur les pylônes électrique, dûe par R T E, qui passe maintenant les 40 000 €.

Pour la section investissement, le budget s'équilibre à 199 107 €. Outre le logement qui est en R A R, il est notamment prévu le financement des travaux de la cantine pour 25 000 €, le programme voirie 2009 du SYGESBAM pour 37 000 €, la réparation du mur de Puymartin pour 51 000 €, et le changement de la faucheuse d'accotement pour 6 000 €.

Les recettes sont constituées par le FCTVA (12 000 €), les subventions (32 189 €), ainsi qu'un emprunt auprès du SYGESBAM pour financer le programme voirie, et le virement de la section fonctionnement.

Budget assainissement :

La section de fonctionnement est en hausse, dû en grande partie à la subvention du budget communal. La redevance assainissement représente 11500 €, ce qui couvre les intérêts des emprunts et les frais de personnel pour l'entretien hebdomadaire des stations.

Pour la section investissement, l'assainissement du Maubert représente près de 74 000 € pour la station d'épuration, et 128 500 € pour les réseaux. Les recettes proviennent des subventions pour 67 000 €, le virement du budget communal, et un emprunt prévu à hauteur de 84 000 €.

Budget lotissement :

Le budget lotissement est essentiellement constitué d'écritures d'ordre et nécessite un apport de 25 000 € du budget communal. Les ventes de terrains équilibreront le budget lorsqu'elles seront effectuées.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2009.

– **Emploi à temps partiel de la secrétaire titulaire :**

La secrétaire titulaire a sollicité un emploi à temps partiel de droit à 80 %. Pour la commune, ce temps partiel représente une économie d'environ 3000 euros annuels. Ceci serait une mesure mise en place pour une durée de 6 mois, éventuellement renouvelables.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce projet.

– **Création de poste d'adjoint administratif à temps partiel :**

Compte tenu du temps partiel de la secrétaire titulaire, et du travail à effectuer, il apparaît nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à temps partiel.

Compte tenu des tâches à effectuer, et après estimation du coût (environ 8000 euros pour 6 mois), il apparaît possible de créer un mi-temps sur la période de temps partiel.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif.

– **détermination du montant du loyer du logement** :

Les travaux du logement de l'étage de l'école sont en cours. Il convient de fixer le loyer, afin de pouvoir le louer à partir du premier mai.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer mensuel à 395 euros, plus 100 euros de charges.

– **Maitrise d'oeuvre de l'assainissement du Maubert** :

La D D E, maître d'oeuvre pour l'assainissement du Maubert n'a pas respecté le délai imparti pour la remise de l'avant projet définitif. Celui-ci a été présenté avec un retard de 231 jours ouvrés. Comme le prévoit le marché, il est possible d'appliquer des pénalités à hauteur de 50 euros par jour, ce qui représente un montant de 11 550 €. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer des pénalités à hauteur de 100%.

– **Questions diverses** :

Logement de la mairie :

Le logement libre depuis le 31 décembre nécessite de nombreux travaux sont nécessaires pour le louer à nouveau. Après débats, compte tenu des besoins actuels et futurs, il apparaît que la commune pourrait l'utiliser de différentes façons : stockage des archives, afin de libérer de l'espace au PPM en vue de la création des futurs points lecture de la communauté de communes, création d'un bureau permettant une utilisation à des fins techniques, bureau permettant également une réception du public, ou la tenue de petites réunions, de façon plus confidentielle, conservation de la cuisine et du séjour pouvant permettre un petit hébergement d'urgence en cas de nécessité, utilisation des sanitaires (obligatoires) par les employés municipaux, évitant la création de ceux ci sous le préau, ce dernier pouvant être utilisé pour stocker les pesticides dans les conditions imposées par la réglementation (local indépendant, fermé, avec bac de rétention).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne plus louer ce logement.

Dératisation des réseaux d'assainissement :

Quelques rongeurs circulent dans les réseaux d'eaux usées, ceux-ci remontant près des habitations. Un devis a été établi par la coopérative départementale d'action sanitaire d'un montant de 300 € pour le Bourg, et 120 € pour le Chablard, comprenant deux passages sur le réseau d'assainissement et dans les bâtiments communaux.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

Permanence de soins :

Un motion est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal, concernant l'évolution des secteurs et consécutivement des médecins de garde. Ceci conduirait vers une qualité de soins amoindrie, notamment en milieu rural.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Compte tenu des nécessités du service, et des besoins des administrés, à compter du 1<sup>er</sup> avril, la mairie sera fermée au public le mercredi et le jeudi après-midi.

F C T V A :

La commune a la possibilité d'opter pour pouvoir récupérer la T V A, selon la procédure du F C T V A, pour les dépenses d'investissement de 2008. Pour ceci, il est nécessaire que les investissements 2009 soient supérieurs à l'exercice précédent.

Compte tenu des investissements prévus, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour cette mesure, et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Projet pour le "champ de tir" :

Un avant-projet est à l'étude afin de permettre l'utilisation de l'ancien terrain militaire, cadastré sous le n° B 1112, parcelle communale, en terrain de tir. Cette opération pourrait être menée de façon associative, en collaboration avec les chasseurs de la commune, et des personnes intéressées par le tir.

– **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au 07 mai à 20 heures

Aucun autre question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.